

COMMUNE de MIRANDE**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 2 juillet 2026**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 23 Contre : Abstentions :

Date d'affichage
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

L'an deux mille vingt-six, le 02 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 26 Juin 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme LUCANTE Sandrine, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina à M. FORGUES Gérard, M. PUGNETTI Christophe à M. DARROUX Jean-François, Mme TROUETTE Corinne à Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, Mme DOUAT Karine à Mme GROSJEAN Véronique et Mme OCHOA Sonia à Mme DUBOSQ Dominique.

Madame Fatma ADDA est désignée secrétaire de séance.

2026.06.04 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR LE COMITE DE PILOTAGE DU PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document opposable qui remplacera les PLU communaux et fixera les règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune.

Chaque commune membre doit désigner des représentants pour défendre ses intérêts spécifiques (préservation des zones agricoles, développement économique, logements, etc.) au sein du Comité de Pilotage, instance composée de 14 membres répartis selon la polarité définie par le SCOT.

Vu le Code de l'urbanisme, notamment :

- les articles L. 153-8 à L. 153-11 (élaboration du PLUi) ;
- l'article L. 131-4 (contenu du PLUi) ;

Vu la délibération du 30 janvier 2024 prescrivant l'élaboration du PLUi ;

Vu la nécessité pour la commune de participer activement à l'élaboration du PLUi, qui fixera les règles d'urbanisme applicables sur son territoire ;

Vu la demande de la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne invitant chaque commune membre du PLUi à désigner ses représentants conformément aux dispositions de la Charte de Gouvernance de la Communauté de Communes ;

Considérant que :

- Le Comité de Pilotage a pour mission de suivre et orienter l'élaboration du PLUi, en associant les communes membres ;
- Chaque commune doit désigner des représentants pour défendre ses intérêts

Sont candidats pour l'élection du membre titulaire :

- Mme Dominique DUBOSQ
- Mme Fatma ADDA

Résultat du vote à main levée pour le référent :

Nombre de votants : 23
 Nombre de bulletins blanc ou nul : 0
 Suffrages exprimés : 23
 Nombre de voix obtenues par Mme DUBOSQ Dominique : 18
 Nombre de voix obtenues par Mme ADDA Fatma : 5

Est élue membre référent titulaire **Mme DUBOSQ Dominique.**

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 032-213202567-20260702-DCM2026_06_04-DE

Est proposée pour la désignation du membre suppléant :
- Mme Fatma ADDA

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23

Nombre de bulletins blancs ou nul : 0

Suffrages exprimés : 23

Nombre de voix : Mme ADDA Fatma : 23

Est élue membre suppléant **Mme ADDA Fatma**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne Mme DUBOSQ Dominique comme référent titulaire et Mme ADDA Fatma comme représentant suppléant.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gers. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La Secrétaire,

Fatma ADDA

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 3 juillet 2026

**Le Maire,
Bernard DOREY**



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM2026_06_04
Objet :	Délibération portant désignation des représentants pour le Comité de Pilotage du PLUI
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	032-213202567-20260702-DCM2026_06_04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	913 o
Nom métier :		
032-213202567-20260702-DCM2026_06_04-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	130.7 Ko
Nom original : 20260604 designation représentants Comité Pilotage PLUI.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20260702-DCM2026_06_04-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 juillet 2026 à 11h07min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 juillet 2026 à 11h17min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 juillet 2026 à 11h17min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 juillet 2026 à 11h17min45s	Reçu par le MI le 2026-07-15

